



Le droit est il le même en france qu'en algérie ?

Par **nadia**, le **08/03/2009** à **16:12**

bonjour,

je voulais juste poser une question pour rassurer ma mère.

mon père s'est remarié en algérie mais pas officiellement, puisqu'il est toujours marié à ma mère en France. Il a mis une maison qui appartient à mes deux parents au nom de sa deuxième (épouse) en a t-il le droit ?

Merci.

nadia.

Par **nadia**, le **09/03/2009** à **07:40**

je vais essayer. Mon père qui a 70 ans a décidé de passer plus de temps en algérie qu'en France, ce que je ne savais pas c'est qu'il était marié religieusement à une fille de 18 ans depuis un ans. il me l'a appris avant les fêtes de Noël.

Mon père est marié à ma mère depuis 47 ans légalement. ils ont achetés 2 maisons en Algérie mais mon père a décidé que pour mettre à l'abri sa 2ème épouse il devait en mettre 1 à son nom.

En France c'est pas pensable. Que faire dans ces cas là ?

Par **aguesseau**, le **12/02/2014** à **18:39**

bjr,
comme les biens sont en algérie c'est la loi algérienne qui s'applique donc comme nous sommes un site juridique français, nous ne pouvons pas répondre à votre question;
cdt